

Suite à l'élection du CSE, la CFE-CGC m'a témoigné sa fidélité en me désignant pour la seconde fois depuis 2011 Représentant Syndical.

C'est en cette qualité que je vous livre notre première déclaration préalable pour cette nouvelle mandature.

La campagne électorale que nous venons de vivre a été particulièrement délicate.

Des faits extrêmement particuliers se sont déroulés alors que le 1° Tour des élections avait été déclaré ouvert.

En effet, chaque salarié recevait une communication de la CGT, envoyée par courrier postal via la direction.

Si chaque syndicat présent dans la société peut envoyer une communication semestrielle papier via la direction, nous pouvons nous étonner que cette dernière soit arrivée chez les salariés, alors que le 1° tour des élections avait été déclaré ouvert. Principalement en découvrant au verso un paragraphe nommé « CE AUSY 2015-2019 : un bilan lamentable »

Comme nous nous étions engagé, nous n'avons pas voulu polémiquer publiquement sur ces faits, mais, nous avons fait paraître une communication sur la partie publique de notre site, communication disant, je cite :

Vous vous intéressez à nos élections professionnelles, vous avez reçu une communication papier d'un de nos concurrents, vous avez pu être surpris, voire choqués par les attaques qu'ils nous portent.

Nous ne souhaitons pas polémiquer plus amplement sur des accusations sans preuves, sans fondement et totalement inexactes.

Nous déplorons cette manière de faire qui ne sert en rien les salariés que nous représentons et qui n'honore pas le syndicalisme.

Si vous souhaitez lire notre droit de réponse, ne voulant pas tout étaler aux yeux du WEB, nous vous proposons de rejoindre la partie privée de notre site, en vous y inscrivant.

Fin de citation

Aujourd'hui, à l'aune de ce premier CSE, la CFE-CGC souhaite répondre ouvertement à cette publication point par point :

Ce que dit le tract :

Très peu de participation aux œuvres sociales concrètes depuis 4 ans comparée à la mandature précédente

Contre-vérité :

La mandature précédente, 2011-2015 sous majorité CFDT/CGT avec trésorier CGT nous avait laissé un champ de ruine, les subventions n'avaient été récupérées que très partiellement, la gestion comptable se faisait avec un outil obsolète les œuvres sociales se réduisaient à

- Offre de billetterie cinéma
- Quelques offres subventionnées connues des seuls initiés
- Un Chèque cadeau de type « Chèque lire » de fin d'année attribuée aux enfants de moins de 16 ans (Offre décidée unilatéralement par le trésorier CGT du CE) pour un budget de 50 000 € annuel

Dès le début de notre mandat, nous avons mis en place, en accord avec la majorité des élus du comité d'entreprise une offre budgétée et réglementée, en accord avec les règles de l'URSSAF

Par ailleurs nous avons dû travailler fortement pour récupérer auprès de la direction les subventions non versées. Le budget des œuvres sociales étant déjà faible et représentait environ 100 € par salariés.

Notre programme œuvre sociale, se déclinait de la façon suivante :

Principe de base, que l'ensemble des salariés, qu'ils soient à Paris ou en Province puisse accéder à toutes l'offres.

- Poursuite de l'offre cinéma en instituant des règles par salariés.
- Budget annuel : 60 000 €
- Mise en place d'un bonus semestriel par salarié, bonus se cumulant, s'il n'est pas utilisé, au fur et à mesure du temps. A ce jour, les plus anciens ont cumulé 150 € de bonus.
 - Budget annuel : 90 000 €
- Mise en place d'un chèque cadeau de fin d'année pour chacun des salariés
 - Fin 2015 : Les Chèques vacances pour un budget de 65 000 €
 - Fin 2016 : Carte Illicado pour un budget de 60 000 €
 - Fin 2017 : Carte Illicado pour un budget de 91 000 €
 - Fin 2018 : Le Chèque KADEOS Connect pour un budget de 277 000 €
- Mise en place des opérations flash pour subventionner, en fonction des négociations fournisseurs et des opportunités différentes activités (Concert, opération Ski, Week end en parc d'attractions (Puy du Fou, Disney...))
 - Budget annuel : 20 000 €
- Mise en place d'un support juridique permettant de couvrir les risques personnels et professionnels, notamment de prendre en charge des frais de justice en cas de différent employeur (prud'hommes...)
 - Budget : 21 000 € annuel
- Mise en place des activités groupées par région sur demande des salariés : (Utilisé principalement pour la subvention de salle de sport, nous proposons de pousser plus loin cette offre en la régionalisant)
 - Budget annuel : 20 000 €

Le Budget annuel pour l'ensemble du Budget des Œuvres Sociales est d'environ 300 000 €.

Le versement des subventions par la direction a fait l'objet d'un combat acharné par la secrétaire du CE, en conséquence, nous avons dû adapter notre dépense à ces versements :

- 2016 : 125 000 €

- 30/12/2017 : 601 194 €
- 2018 : 670 683 € + 155 000 TR
- 2019 : 263 959 (le 25 juillet ...CE en carence)

Le budget a été présenté chaque année et votée par le CE en séance plénière.

Notre gestion rigoureuse, notre combat pour récupérer les subventions va permettre à cette nouvelle mandature de mettre en place un budget annuel d'environ 500 000 €, ce qui représente en moyenne environ 140 € par salariés.

Comment la CGT peut-elle écrire : peu de participation aux œuvres sociales, alors qu'à force de combat, nous avons réussi en 2018 à distribué plus de 300 000 € et que tous les salariés arrivés avant le 1/12/2018 ont reçu une participation du CE, soit plus de 3500 salariés.

Ce que dit le tract

Non prise en compte de la composition de la famille pour déterminer le nombre de billets pour les ayants droits

Contre-vérité :

Dans la mandature 2011-2015, il n'y avait aucune règle et aucun contrôle, la base de données comportait des salariés partis, des enfants dont l'existence n'avait jamais été validée.

Au vu de la faiblesse des subventions, nous avons décidé de privilégier TOUS les salariés AUSY, non pas de mettre un focus sur la composition familiale, en revanche pour le bonus, par exemple, il pouvait être déclenché pour une activité du salarié ou d'un de ses ayants droits, en un mot pour un membre de sa famille.

Ce que dit le tract

Pas de participation financière sur les tarifs négociés par le CE

Contre-vérité :

La CGT le sait très bien, le membre de l'équipe CE, qui a d'ailleurs fait un remarquable travail de prospection auprès des différents fournisseurs a fortement travaillé sur les offres négociées.

Un certain nombre de ces offres n'étaient pas directement subventionnées, en revanche tout l'administratif, port gestion a été pris en compte par le CE

D'autres offres ont été largement subventionnées, prenons quelques exemples :

Toute l'offre cinéma déjà citée à 4,50, subvention entre 5 et 10 euros

Beaucoup de concerts :

Rock en seine, Solydays, les vieilles charrues... subventionnées à 30 %

Des courts séjours en parc d'attraction ...subventionnés à 30 %

Et bien d'autres

Ce que dit le tract

Pas d'opération de fin d'année à part Noël 2018 où la CFE-CGC a accumulé le dû aux salariés pour le reverser à des fins électorales

Notre réponse :

Chaque fin d'année a vu la mise en place, soit de chèques vacances, soit de carte Illicado puis de chèque cadeau dématérialisé, comme vu précédemment

La CGT parle d'accumulation à des fins électoralistes. Nous aurions voulu faire cela, il n'y aurait plus d'argent dans les caisses, ce qui n'est pas le cas. A ce jour et grâce à l'énorme travail pour récupérer les subventions, le CSE dispose d'une trésorerie conséquente pour continuer dans ce que cette mandature a lancé.

Fin 2018, nous avons pu augmenter le budget des chèques de fin d'année, tout en restant dans les règles mises en place par l'URSSAF, car nous avons réussi à récupérer fin 2017 et courant 2018 plus de 1 450 000 € de budget. Vu que ce budget provenait des années précédentes, nous avons mis une règle d'ancienneté, afin que les salariés les plus anciens puissent profiter de ce qu'il n'avait pas eu auparavant.

Ce que dit le tract

Vente illicite de la billetterie du CE sur la voie publique avec prise en flagrant délit par les forces de police

Notre réponse :

Ah la belle histoire. Pourtant parfaitement connue de la CGT.

Novembre 2015, notre mandature débutait la composition du bureau était la suivante

- Secrétaire : Nacéra BENRABAH CFE-CGC
- Trésorier : Pierre LOEILLOT CFTC
- Secrétaire Adjoint : Gilles AMBONE CFTC
- Trésorier Adjoint : Francis VALENTIN CFE-CGC

Nous avons lancé une opération Flash sur les masters de PARIS BERCY en la subventionnant. Cette opération managée par le secrétaire Adjoint du CE (voir liste ci-dessus) n'a pas rencontré le succès complet.

Le vendredi précédent la compétition, il restait quelques places. Sans en parler à quiconque, un membre du bureau (ne voyant pas à mal) proposa aux membres de l'équipe CE de se rendre devant le

Palais Omnisport de Paris BERCY. L'équipe s'est alors rendue sur place pour essayer d'écouler les places restantes.

Malheureusement, personne ne pensait à mal et surtout ne pensait être dans l'illégalité. Un membre de l'équipe a été alors interpellé par les forces de l'ordre. La secrétaire a alors été informée de l'incident. Elle a tout mis en œuvre pour trouver rapidement une solution. A ce jour, aucune poursuite n'a été engagée.

Ainsi la CGT reproche à la CFE-CGC une action dans laquelle des membres de chaque syndicat sont impliqués...Cela est particulier !

Ce que dit le tract

Dégradation des conditions de travail de la salariée du CE et des salariés mis à disposition

Notre réponse :

L'équipe CE de notre mandature s'est composée de trois personnes :

- Une salariée, embauchée par la précédente mandature (CFDT/CGT)
- Une salariée AUSY détachée, élue CFDT
- Une salariée AUSY détachée, élue CGT

Dès le début de la mandature, nous avons décidé de continuer avec la même équipe de manière à ne mettre personne en difficulté.

La salariée détachée, CFDT était la comptable du CE, l'accélération de l'activité du CE, les conséquences de l'obsolescence du système d'information laissé par l'ancienne mandature ainsi que par la décision du CE de remplacer ce système par un LOGICIEL développé et mis en place par le secrétaire adjoint du CE (CFTC) a amené notre comptable en grande difficulté.

Elle a été dans l'impossibilité de mettre en place la clôture des comptes 2017... Nous avons, en accord avec la direction, demandé à une comptable professionnelle de la société de nous rejoindre au CE, courant du premier semestre 2019, afin de « sauver » la situation.

Cette comptable, au prix d'un remarquable travail a repris l'ensemble des écritures depuis 2017 et a réussi à remettre la comptabilité en ordre.

Notre expert-comptable a donc validé les comptes 2017, ainsi que les comptes 2018. Ceux-ci n'ont pu être présentés au CE au vu de la carence, mais seront clairement présentés sous peu aux nouveaux élus.

Dans la foulée, notre nouvelle comptable a mis à jour toute la comptabilité 2019, le CSE peut commencer en toute sérénité.

La salariée détachée CGT était en charge de la prospection fournisseurs et du suivi des offres avec la mise à jour sur le site du CE. Elle a fait un travail remarquable, en étant très appréciée des élus du CE et des salariés...

La salariée du CE :

Initialement embauchée par la mandature CFDT/CGT en qualité d'aide comptable, elle n'a pu exercer cette mission, n'ayant pas de compétences dans le domaine.

Pendant la durée de la mandature elle ne s'est donc occupée qu'à renseigner les salariés sur leurs différentes demandes. En fin de mandature, souvent remontée par des membres de la CGT extérieur à l'équipe, elle s'est peu à peu trouvée en situation délicate. D'autant plus que l'accord CSE signé par la CFTC, la CFDT et la CGT ne prévoyait que deux personnes exclusivement pour l'équipe CSE.

Ainsi, nous avons discuté avec la salariée et cette dernière a souhaité se projeter différemment en relançant sa carrière via une formation longue. Malgré les pressions qu'elle a subies de la part de certains, nous avons travaillé à un accord favorable pour elle, afin qu'elle évolue et se tourne vers une carrière avec une nouvelle valeur ajoutée.

Ce n'est pas notre action qui a dégradé les conditions de travail des salariés du CE, c'est principalement l'action permanente de déstabilisation de leur entourage syndical, essayant d'entraîner la salariée du CE et ce afin de tout faire pour que l'on ne respecte pas nos engagements.

Ce que dit le tract :**Succession de trésorier****Notre réponse :**

En effet, trois trésoriers se sont succédés pendant la mandature. POURQUOI ?

Pour mémoire, en début de mandature, le bureau était composé de :

- Secrétaire : Nacéra BENRABAH CFE-CGC
- Trésorier : Pierre LOEILLOT CFTC
- Secrétaire Adjoint : Gilles AMBONE CFTC
- Trésorier Adjoint : Francis VALENTIN CFE-CGC

Malheureusement, Pierre LOEILLOT, consultant Toulousain a dû faire face à des soucis personnels et n'a pu assumer son rôle de trésorier, suppléé par le trésorier adjoint.

Pierre a quitté la société et, afin de conserver l'équilibre syndical a été remplacé par Bruno CHOLLET (CFTC). Ce dernier n'a à aucun moment intégré le poste, il a laissé le trésorier adjoint gérer à sa place et ce malgré une terrible charge de travail.

Porté par une majorité (CGT/CFDT/CFTC), Bruno a été élu secrétaire du CHSCT en 2017

Le trésorier Adjoint, a dû prendre définitivement le poste de trésorier, faute de volontaire de la CFTC. Matthieu SYLVA (CFE-CGC) devenant trésorier adjoint.

Malgré cela, aujourd'hui le travail de la secrétaire, du trésorier et du trésorier adjoint va permettre de passer au CSE une situation claire permettant d'envisager l'avenir avec sérénité.

Ce que dit le tract

« Le CE a pour obligation de publier ses comptes de gestion annuellement et ils doivent être validés par l'ensemble des élu-e-s, ce qui n'a pas été le cas pendant la mandature. »

Notre réponse

Nous avons déjà répondu à cet argument au début de ce propos, cependant, il manque une partie importante sur les difficultés rencontrées par notre comptable (CFDT) qui ont conduit à ne pas être en mesure de clôturer en temps et en heure les exercices 2017 et 2018.

Comme évoqué plus haut, nous avons hérité d'un logiciel comptable mis en place par l'ancienne mandature (CFDT/CGT) non à jour, obsolète disposant d'un support onéreux et inefficace, le logiciel PROWEB.

Vu la situation, nous avons décidé dès le début de la mandature de changer, de logiciel.

Nous avons lancé une consultation, mais dans un premier temps, nous n'avons pas trouvé de bonnes solutions.

Le support de PROWEB arrivant à son terme définitif fin 2016, il était nécessaire de changer.

Le secrétaire Adjoint, proposa alors au CE de développer un nouveau logiciel. Malgré l'avis réservé de certains d'entre nous, le CE vota sa proposition.

Il travailla alors à une solution, qu'il appela « OZYClub » et la mit en production quelques temps plus tard. Malheureusement, nous lui demandions où était le module de comptabilité, il nous répondit qu'il fallait en acheter un pour faire la comptabilité à part. Il continua à faire évoluer son logiciel écrit sur le coin de la table, non documenté et il y adjoignait également un moyen de paiement sans aucun lien comptable...Son logiciel, ou plutôt son application vendait des billets, mais à aucun moment ne comptabilisait ce qu'il vendait, pour lui, ce n'était pas son problème.

De plus ce logiciel ne gérait pas de bases de données salariés, ce qui est une des grandes difficultés au vu de l'énorme turnover que connaît la société (en moyenne 100 arrivées pour 100 départ par mois)

Vu cette problématique, nous avons présenté la situation au CE avec une solution éditeur éprouvée. Le CE en réunion plénière a alors décidé d'abandonner OZYClub et d'adopter la solution éditeur complète.

Malheureusement, cette situation nous a mis en grande criticité sur le suivi comptable du CE et est une des raisons de la difficulté de la publication des comptes.

Ce tract, rempli de fausses informations, non étayés était clairement ciblée sur la partie CFE-CGC du bureau du CE.

Il a certainement eu pour effet, la très faible participation du premier tour...

Dans les mêmes temps, la CFTC sur la partie publique de son site, publiait un article de 7 pages... intitulé « Ce que nous allons vous révéler ici risque de heurter les âmes sensibles ».

Cet article gravement diffamatoire ciblait sans ambiguïté la CFE-CGC en général et la secrétaire sortante du CE en particulier.

Un morceau choisi :

Nous lisons à un endroit : « La CFTC soupçonne l'existence d'arrangements entre la CFE-CGC Syndicat de l'ENCADREMENT, et la direction... »

Et deux pages plus loin ... « Les accords d'entreprise...Toujours en opposition, la CFE-CGC les signe très rarement... »

Je ne m'étendrai pas plus longtemps sur ce document.

Mais alors que je m'en étonnais auprès du secrétaire adjoint CFTC du Comité d'Entreprise, celui-ci m'affirma qu'il ne cautionnait pas cette publication, mais me reprocha le droit de réponse dont nous avons usé, sur la partie privative de notre site, face à l'attaque extrêmement violente arrivée dans toutes les boîtes aux lettres des salariés AUSY.

Malgré cela, la CFE-CGC devenait 1° Syndicat chez AUSY en obtenant son meilleur score dans la société.

Comment cela avait-il été possible ?

La CFE-CGC ne pouvait pas être majoritaire. Il fallait tout faire pour la battre, voire éliminer certaines personnes.

Tout faire ...

Ainsi, pendant l'entre-deux tours des faits encore plus graves se sont produits.

En dehors de toutes règles de loyauté et d'éthique, un élu, s'exprimant au nom des « IRP AUSY », communiquait de manière fermée avec un certain nombre de salariés, via un réseau nommé « IZY ».

Cet élu, présent sur la liste CFTC de surcroît, a mis en place depuis quelques années un réseau d'assistance, d'information, de coaching et d'offres de loisirs aux salariés. Mensuellement, il publie des magazines appelés « Ensemble ».

Il a dégainé le 11 octobre son dernier magazine ...

Il sortait de l'ombre...il annonçait son ralliement à la CFTC.

Je cite :

Difficile de ne pas vous en parler, nous approchons du second tour des élections des représentants du personnel qui vous aideront durant 4 ans au travers du CSE.

IZY a décidé de rejoindre la SICSTI CFTC (ne vous trompez pas, final en TC comme "Tout Compris", les noms se ressemblent tous).

Du coup, nous vous invitons à voter SISCTI CFTC au second tour des élections pour le CSE.

Fin de citation

Déclaration étrange pour un élu, dont le même magazine sortait en 2014 avec le logo de la CFTC !

Mais pourquoi ne pas sortir ce magazine et annoncé ce pseudo ralliement avant le 1° tour des élections, tour crucial pour le calcul de la représentativité ?

Il est important de noter qu'il ne s'est pas contenté de ce ralliement. Prenant garde de ne pas nommer directement les personnes et de ne pas dire clairement quel a été son rôle pendant cette mandature, il a fait croire, dans son magazine, distribué sous le manteau, que le bureau du CE se limitait à des élus issus des rangs de la CFE-CGC

Il écrit, je cite :

« Ainsi, fait rarissime, ben que nous fussions majoritaires, nous avons laissé le secrétariat du comité d'entreprise et le poste de trésorier adjoint à une autre organisation syndicale, idem pour la présidence de la commission formation ou économique. »

Ce qu'il ne dit pas c'est qu'il était secrétaire adjoint du CE et que la CFTC, son syndicat était majoritaire...Donc aurait pu influencer sur les différents votes tout au long de la mandature

Puis il continuait en ces mots :

Ainsi, tout au long de ces quatre années, nous avons collaboré et tendu la main sans distinction avec des élus de la CFTC, la CFDT, la CGT et la CGC.

Pour autant, le bilan de cette collaboration reste mitigé. Cette mandature fut aussi une surprenante aventure humaine, avec son lot de bonheurs et de découvertes d'autres personnes, de leur capacité à éclairer le débat, à apporter des idées ou de la force de travail, bref à mouiller le maillot.

Mais ce fut aussi l'occasion d'y voir des parts plus sombre de l'âme humaine : la jalousie, les menaces, les insultes, le dénigrement, les fausses accusations et la médisance, la résistance systématique aux idées que nous portions pour améliorer la situation des salariés, les menaces pour que nous ne posions pas les questions qui pourraient fâcher la Direction, les pressions, les manœuvres, j'en passe et des pires...

Difficile dans ces cas-là de travailler longuement et en bonne intelligence avec tout le monde. Il a fallu d'abord faire preuve de pédagogie, expliquer, ré-expliquer parfois, longuement, et aussi, à mon grand regret, faire des choix dans les partenariats lorsque ceux-ci ne devenaient plus sains ou démocratiques.

De qui parlait-il ?

La suite de son magazine nous a donné la réponse ...Il parlait de la CFE-CGC en général et des membres du bureau de la mandature 2015 -2019.

Sur la suite du document, seule la CFE-CGC sera citée dans le but de l'attaquer et de faire peur aux salariés...Conséquence ...Près de 150 votants du premier tour n'ont pas revotés et plus de 300 nouveaux votants se sont révélés...Pour barrer le chemin à la CFE-CGC

- Page 14
- Page 15
- Page 16 (deux fois)
- Page 17

Sur quoi portent les attaques contre la CFE-CGC : sur le site WEB du CE...Reprenant un thème abordé par la CFTC dans sa communication sur son site WEB du premier tour, souvenez-vous, la communication qu'il ne cautionnait pas...

Page 13 :

Titre de chapitre :

Le site web du CE ceausy.fr, ou la chronique d'un naufrage annoncé

Page 13 et 14

Gilles A. Ecrit :

*Ainsi nous pouvons lire dans le PV du CE de septembre 2016, que "suite à l'insatisfaction générale, des élus comme des salariés, à l'égard de PROWEB dont le contrat prend fin en juin 2017, Gilles A. a pris l'initiative de proposer la mise en place d'un nouvel outil de gestion intégré de la billetterie du CE". Le résultat du vote est d'ailleurs assez parlant : tous les élus votent pour, sauf 3 élus qui se sont abstenus : ceux de la **CFE CGC**. Ces éléments sont vérifiables dans le PV du CE disponible sur le site du CE, et s'ils disparaissent suite à cette communication, je peux vous en fournir une copie.*

Notre réponse :

C'est une contre vérité. 3 élus CFE-CGC se sont abstenus et 1 a voté pour.

Extrait du PV :

Début d'extrait :

Suite à l'insatisfaction générale, des élus comme des salariés, à l'égard de PROWEB dont le contrat prend fin en juin 2017,

Gilles AMBONE a pris l'initiative de proposer la mise en place d'un nouvel outil de gestion intégré de la billetterie du CE.

Celui-ci serait organisé autour d'un coordinateur pilote du projet, accompagné de volontaires en charge de la gestion des domaines ASC, et d'un alternant pour les aspects techniques et graphiques, le tout, en s'appuyant sur la mise en place d'une commission d'innovation participative ouverte à tous les élus du CE.

Le dispositif proposé a fait débat dans la mesure notamment où il n'intègre pas les aspects liés aux règles comptables du CE, ce qui risque d'alourdir le travail des équipes du CE et d'être source d'erreur avec les éventuelles doubles saisies.

Compte tenu des différents échanges sur les aspects techniques ainsi que des contraintes de dates liées d'une part au renouvellement ou non de PROWEB, et d'autre part à l'intégration d'un alternant, le projet proposé par Gilles AMBONE est mis au vote.

Le projet est mis au vote et obtient, sur la base de 12 votants sur 12,

9 Voix Pour (Gilles AMBONE, Marc BONNAMY, Christel GAILLARD, Gilles GUY, Pierre LOEILLOT, Francis VALENTIN, David FIRON, Karine MUEL, Thibault ROCH),

0 Voix contre,

3 Abstentions (Nacéra BENRABAH, Françoise CANTALOU, Mattieu SYLVA).

*Vote à main levée
Projet adopté.*

Fin de l'extrait

Notre réponse :

Ce site mis en place par le secrétaire adjoint du CE s'est avéré avoir deux défauts majeurs et catastrophiques pour la gestion du CE :

- Il ne gérait pas la base de données des salariés
- Alors qu'il se voulait un site de e-commerce, il n'avait prévu aucun module de comptabilité, essayant de rejeter la faute sur la CFECGC

De fait, afin de sauver une situation comptable venant de plus en plus critique, nous avons travaillé à mettre en place un nouveau SI d'éditeur.

M Gilles AMBONE n'a jamais accepté cette décision et à partir de ce moment, bien qu'il était secrétaire adjoint du CE, donc membre du bureau, il a fortement développé IZY jusqu'à mettre en place une offre « ASC » parallèle à celle du CE.

Voir les offres ASC en page 21 du magazine d'Octobre 2019.

Page 15 :

Il Ecrit :

Le retour du projet de remplacement

*D'un seul coup le sujet, qui n'intéressait plus personne suite à la réception du devis de Comitéo, redevient une priorité. Ainsi en avril 2017, la **CFE CGC** veut de nouveau changer le site web. Fini Comitéo, un autre fournisseur est choisi : l'Agence pour le Développement et la Maîtrise de l'Informatique (ADMIN) ! Non, sérieux ? Il faut développer l'informatique, cette nouvelle technologie qui a du mal à percer ? En quel siècle vivez-vous les gars ? Rangez vos minitels ! :-)*

Notre réponse :

La fin de l'article est une attaque violente et diffamante contre la CFE-CGC et contre l'éditeur « Admin CE »

Le CE a régulièrement voté la délégation au bureau sur le choix du logiciel de gestion du CE, notamment du logiciel « Admin », le logiciel contesté par Gilles A

Extrait du PV de CE d'avril 2017

Vote sur la délégation au bureau élargi de la décision d'achat du futur logiciel, dont ceux nommés (ADMIN CE et DELTA CE, et autres si nécessaire).

La décision est mise au vote et obtient

(sur la base de 12 votants sur 12),

8 voix Pour (Nacéra BENRABAH, Pierre LOEILLOT, Matthieu SYLVA, Francis VALENTIN, Marc BONNAMY Christel GAILLARD, Anne-Laurence VALMORIN, Karine MUEL),

0 voix Contre,

4 Abstentions (Gilles AMBONE, Bruno CHOLLET, Richard KRANENWITER, Thibault ROCH).

(Vote à main levée).

Avis favorable.

Bizarrement, M AMBONE n'a pas voté contre.

Page 16 : Gilles A. a écrit toujours au sujet du site WEB :

J'alerte alors clairement sur ce point "il faut tenir compte du fait qu'il peut y avoir entre un discours commercial et la réalité terrain. Nous n'avons pas eu l'occasion de vérifier si la solution fonctionnait. Le commercial nous a expliqué qu'ils avaient beaucoup de grands clients, notamment CGI, TOTAL. Connaissant des personnes chez CGI je me suis aperçu qu'ils avaient PROWEB et non pas ADMIN. Je ne dis pas qu'ils n'ont pas été client à un moment donné, mais je pense que le travail du commercial est de vendre et que le nôtre est de vérifier l'information".

*L'information donnée par le commercial ne sera pas vérifiée par la **CGC**, et quelques mois après on nous expliquera que finalement, ils n'ont pas eu de gros CE à gérer, **d'où le début de la catastrophe.***

Notre réponse :

De quelle catastrophe parle M AMBONE, A ce jour, les comptes 2017 et 2018 du CE ont été validé par l'expert-comptable du CE et ce, malgré les difficultés engendrées par la non prise en compte de la partie comptable par le logiciel personnel mis en place par M AMBONE,

Suite des écrits de la page 16 :

*Mais la **CFE CGC** considère qu'il "s'agit d'un logiciel bien fait", et ce sans même faire aucun test. **Au final, un choix délirant***

En conclusion, très peu de tests, une croyance infantile des promesses d'un commercial, la catastrophe n'était pas que prévisible, elle était prévue. Elle s'avèrera pire que ce que je l'imaginais.

*Pourtant la **CFEC CGC** se veut confiante il suffira d'un mois pour sa mise en production*

Monsieur Gilles A, vos propos tenus dans ce magazine sont non seulement mensongers, mais diffamatoires à notre égard.

Votre manière de faire, sournoise et manipulatrice est tout simplement inacceptable.

A aucun moment, nous n'avons pu rétablir la vérité...Vous avez trompé les salariés que vous avez capté au travers de votre réseau IZY.

Votre peur, à la fin du premier tour, de ne pas voir vos actions cachées porter leurs fruits, vous a obligé à user de stratagèmes honteux et fourbes, dans le non-respect des règles de droits.

Aviez-vous si peur de ne pas être élus ou pire que la CFE-CGC soit majoritaire ?

Surement, car non seulement vous avez monté cette cabale, mais vous avez insisté par deux campagnes de mailing et de SMS alors que le second tour était en cours. Vous avez poussé le vice, en incitant les salariés partis depuis longtemps, à essayer de voter et se mettre alors, hors la loi.

Nous ne sommes pas les véritables victimes de vos agissements, ce sont les salariés qui le sont.

Au vu de ces agissements inacceptables et des conséquences qu'ils ont eues sur le résultat du second tour des élections du CSE, la CFC-CGC a décidé de contester auprès du tribunal d'instance ce second tour des élections professionnelle. La CFE-CGC ne peut reconnaître une élection entachée à ce point d'irrégularité flagrante.